

2016-09-100-DGS

nomenclature: 3.6.3

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

OBJET : PROGRAMME HEPHAÏSTOS – COMPROMIS DE VENTE AVEC LE COMITE OUVRIER DU LOGEMENT

L'an deux mille seize, le quinze septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme MONTAUCET, M. AJA, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE

Arrivée de M. GARANS au point n°2016-09-102-DGS

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
M. POULAERT	procuration à	M. ROBLES
M. CLAVERIE	procuration à	Mme DELAVENNE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29
30 à partir du point n°2016-09-102-DGS

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 32
33 à partir du point n°2016-09-102-DGS



**2016-09-100-DGS - PROGRAMME HEPHAISTOS: COMPROMIS DE VENTE AVEC
LE COMITÉ OUVRIER DU LOGEMENT (COL)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 février 2015, le Conseil Municipal a adopté le principe de cession de tout ou partie du terrain communal cadastré section AI n°283, 284 et 285 dans le cadre d'un appel à candidature pour la réalisation d'un projet immobilier privé qui viendra poursuivre la densification maîtrisée du centre ville.

Dans sa séance du 17 décembre 2015, le Conseil Municipal a confirmé la désignation du projet présenté par le COL comme lauréat de l'appel à projets du « secteur Duclos ».

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 22 juin 2016, a constaté la désaffectation de l'espace Jacques Duclos et prononcé son déclassement. Les parcelles communales cadastrées section AI n°283, 284 et 285 font désormais partie du domaine privé de la Commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec le COL un compromis de vente dans le cadre de la cession des parcelles concernée par le projet immobilier. Il s'agit des parcelles cadastrées section AI n°283p, 284p et 285p pour une superficie approximative de 3204 m². La vente à intervenir se fera moyennant le prix de un million deux cent deux mille sept cent cent soixante douze euros (1 202 772€), et devra se réaliser avant le 10 juillet 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu l'avis des Domaines

Vu le projet de compromis de vente rédigé par l'étude de Maître DUPOUY, notaire à TARNOS (40),

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un compromis de vente avec le COL pour procéder à cession de la propriété cadastrée section AI n°283p, 284p et 285p pour une superficie approximative de 3204 m².

DIT que cette cession sera consentie moyennant le prix de un million deux cent deux mille sept cent cent soixante douze euros (1 202 772€)



AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dits actes ainsi que tout document afférent à cette transaction.

Vote: 30

Pour: 30

Mme Delavenne et M. Claverie ne prenant pas part au vote

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 16 septembre 2016

Le Maire

